

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIER Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - FLOIRAC rénovation urbaine du quartier Libération -
Création de la première phase de la rue Coluche et de l'assainissement de la
rue Yves du Manoir - Marché n°10324U - Avenant n°1 avec la société Novello -
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de réaliser les travaux suivants :

- La première phase d'une voie nouvelle, la rue Coluche afin de répondre aux besoins du nouveau collège,
- les travaux d'assainissement de la première phase de la rue Coluche et de la rue Yves du Manoir, afin de permettre de raccorder les nouvelles constructions réalisées par le bailleur social Aquitanis.

L'opération est estimée à 600 000,00 € HT, soit 717 600,00 € TTC (Lot 1 : Assainissement : 350 000,00 € HT, 418 600,00 € TTC et lot 2 : Voirie 250 000,00 € HT, 299 000,00 € TTC).

Le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076) et à 5% des fonds de proximité voirie et assainissement. Il est prévu sur l'année budgétaire 2011.

Par délibération n° 2010/0043 en date du 19 février 2010, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert, décomposé en deux lots, avec une publicité nationale.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'Offres, réunie le 1 septembre 2010, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

	Titulaires	Montants des marchés en euros
Lot 1 Assainissement	NOVELLO	Montant HT : 330 673,65 Montant TTC : 395 485,69
Lot 2 Voirie	EIFFAGE	Montant HT : 166 451,19 Montant TTC : 199 075,62
		Montant total HT : 497 124,84 Montant total TTC : 594 561,31

En phase de réalisation des travaux, des variations des quantités des prestations prévues au marché à prix unitaires ainsi que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires à une mise en œuvre satisfaisante et pérenne des ouvrages. Ces éléments conduisent à la proposition du présent avenant.

Les incidences financières ont pour origine notamment :

- L'impossibilité de réutiliser les matériaux de déblais, tel qu'initialement envisagé par le maître d'œuvre, afin de respecter les prescriptions du Règlement Général de Voirie pour le remblayage des tranchées avec des matériaux de qualité et le remblayage de la chaussée correspondant.
- Les durées d'utilisation des pompes de relevage pendant la période hivernale qui se sont avérées supérieures à celles du devis estimatif.
- La mise en application des prescriptions du gestionnaire du réseau pour le raccordement sur un réseau d'assainissement de Ø 1200 mm avec un regard de visite.

Le rapport pour l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, joint à la présente délibération, détaille les justifications de cet avenant.

L'avenant proposé, d'un montant de 40 646,63 € HT, soit 48 613,36 € TTC, représente une augmentation de 12,2 % par rapport au montant initial du marché.

Il est également proposé dans ce projet d'avenant, de modifier la durée du marché initialement prévue de 5 mois et de la porter à 10 mois, soit une durée supplémentaire de 5 mois.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, modifiée par l'article 5 de la loi n°96-142 du 21 février 1996.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 29 juin 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le marché initial n°10324U,

Vu l'avis préalable favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 juin 2011,

Vu le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications des quantités initiales du marché ainsi que les travaux supplémentaires, pour une mise en œuvre satisfaisante et pérenne des ouvrages, il est alors nécessaire de conclure un avenant au marché n° 10324U relatif à l'assainissement de la première phase de la rue Coluche et de la rue Yves du Manoir dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

ARTICLE 1

Les termes du projet d'avenant, ci-annexé, au marché n° 10324U relatif à l'assainissement de la première phase de la rue Coluche et de la rue Yves du Manoir dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, sont approuvés.

Le montant du marché est porté de 395 485,69 € TTC à 444 099,06 € TTC. Le délai d'exécution est porté de cinq mois à dix mois.

ARTICLE 2

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant, ci-annexé, au marché n° 10324U relatif à l'assainissement de la première phase de la rue Coluche et de la rue Yves du Manoir dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac.

ARTICLE 3

La dépense résultant du présent avenant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2011, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2011**

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2011

M. JEAN TOUZEAU